

PRIMATURE

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G/TRANS N°035-2022)

Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 16 décembre 2022

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le vendredi 16 décembre 2022,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 13 H 45 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président de la Transition, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil a adopté **un avant-projet de loi** portant modification de la loi n°24/94/ADP du 24 mai 1994 portant Code de justice militaire modifié par la loi n°007-98/AN du 31 mars 1998 et la loi n°44-2017/AN du 04 juillet 2017.

Ce projet de loi vise à prendre en compte la judiciarisation du théâtre des opérations intérieures de lutte contre le terrorisme pour une meilleure gestion et documentation des infractions commises lors des opérations sur le plan national. Il s'agit de prendre en compte le déploiement de la prévôté au sein des unités, formations ou détachements stationnant ou opérant, en tout temps, sur le territoire national, en particulier lorsque l'état de guerre n'est pas déclaré. L'institution d'une prévôté auprès des unités déployées dans les opérations intérieures permettra de renforcer leurs capacités dans la pratique des enquêtes relatives à certains types d'infractions notamment terroristes dans l'exercice des missions de police générale militaire et de police judiciaire militaire.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret porte création, attributions, composition et fonctionnement de cadres de concertation des établissements de formation professionnelle de l'Etat.

Ce décret est une relecture du décret n°2016-1190/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 30 décembre 2016 portant création,

composition, attributions et fonctionnement de cadres de concertation des écoles et centres de formation professionnelle de l'Etat.

L'adoption de ce décret permet une meilleure organisation des cadres de concertation des établissements de formation professionnelle en vue d'améliorer qualitativement leurs offres de formation.

Le second décret porte organisation à titre dérogatoire, des examens professionnels de personnels de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle.

L'adoption de ce décret permet de disposer d'un cadre révisé à titre dérogatoire sur une période de trois (03) ans pour l'organisation des examens professionnels du personnel de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle du ministère en charge de l'Education nationale.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République islamique d'Iran auprès du Burkina Faso, avec résidence à Ouagadougou.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination dudit Ambassadeur.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **deux (02) décrets** portant respectivement nomination de Membre de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) et nomination de Chef de département des investigations stratégiques de ladite cellule.

L'adoption de ces décrets permet la nomination d'un Membre et d'un Chef de département à la Cellule nationale de traitement des informations financières, conformément aux dispositions du décret n°2019-0878/PRES/PM/MINEFID/MSECU/MJ du 12 septembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule nationale de traitement des informations financières.

Le troisième rapport est relatif au point de diligences dans le cadre du processus de dissolution de la Caisse des dépôts et consignations du Burkina Faso (CDC-BF).

En sa séance du 17 août 2022, le Conseil des ministres avait décidé de la suspension des activités de la Caisse des dépôts et consignations du Burkina Faso et de la mise en place d'une commission chargée d'analyser les procédures pour sa dissolution. Cette décision faisait suite à plusieurs difficultés qui n'ont pas permis l'opérationnalisation de la CDC-BF.

Depuis la mise en place de cette commission, plusieurs actions ont été menées en vue de la dissolution de la CDC-BF.

Le Conseil a instruit les ministres chargés du dossier de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de poursuivre le processus de dissolution.

Il s'agit notamment de :

- mettre fin aux fonctions des personnes nommées, détachées et recrutées à la CDC-BF ;

- diligenter l'audit de la gestion de la CDC-BF ;
- mettre en place un groupe de réflexion pour la création d'une nouvelle structure de financement du développement national plus consensuelle, financièrement et économiquement viable.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à l'appel d'offres ouvert international n°2022-020/MSPH/SG/DMP du 01/06/2022 pour l'acquisition et la mise en service de quinze (15) unités mobiles (cliniques mobiles) équipées de soins pour les treize (13) régions sanitaires au profit du projet de renforcement des soins de santé primaires pour l'amélioration de la santé et de la nutrition (PRSS-ASN) du ministère de la Santé et de l'hygiène publique du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à l'**Entreprise FSE INTERNATIONAL SA**, pour un montant de **cinq milliards quatre cent cinquante-deux millions cinq cent dix-huit mille six cent trente-trois (5 452 518 633) F CFA hors douane-hors taxes (HD-HT)**, avec un délai d'exécution de 365 jours.

Le financement est assuré par la Banque islamique de développement (BID).

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Le Conseil a adopté **un décret** portant organisation du ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

L'adoption de ce décret permet au ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales d'assurer

efficacement ses missions, conformément aux dispositions du décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement et du décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale a fait au Conseil une communication relative au traitement du différend collectif de travail opposant SITARAIL à ses travailleurs suite au préavis de grève des comités CGT-B/SITARAIL.

Suite à ce différend, le Gouvernement à travers le ministre d'Etat chargé de la Fonction publique et le ministre chargé des Transports, a initié des rencontres avec les acteurs concernés en vue de trouver une solution définitive à cette crise. Il a invité les parties à privilégier l'intérêt supérieur de la Nation et à engager les négociations en toute sérénité.

Par ailleurs, l'implication du Gouvernement dans la gestion de cette crise a permis aux parties de convenir de la suspension de la grève et de négocier autour de la plateforme, objet de la grève.

II.2. Le ministre de l'Economie, des finances et de la prospective a présenté au Conseil le rapport général de la première édition de la Conférence nationale des territoires (CNT) tenue à Ouagadougou les 17 et 18 novembre 2022 sur le thème **« l'aménagement du territoire face à la crise sécuritaire au Burkina Faso : enjeux, défis et perspectives »**.

La conférence a permis d'échanger sur :

- la place et le rôle de l'aménagement du territoire pour relever les défis sécuritaires auxquels le pays fait face ;
- la problématique de la maîtrise des frontières pour réduire les risques sécuritaires transfrontaliers ;
- la problématique de la maîtrise de l'étalement urbain tout en construisant des villes viables dans un contexte de fortes pressions foncières.

La conférence a relevé que la mise en œuvre de l'aménagement du territoire est caractérisée par un certain nombre d'insuffisances et a aussi formulé des recommandations sur la nécessité de faire de l'aménagement du territoire le pilier central de la planification au Burkina Faso.

II.3. Le ministre de la Santé et de l'hygiène publique a fait au Conseil deux (02) communications.

La première communication est relative au bilan de la mise en œuvre de la campagne de vaccination contre la poliomyélite organisée du 25 au 28 novembre 2022 sur toute l'étendue du territoire national.

Cette campagne a permis de vacciner 4 312 604 enfants de 0 à 5 ans, sur un objectif de 4 017 780 enfants.

La seconde communication est relative au bilan de la campagne d'intensification de la vaccination contre la COVID-19 organisée du 11 au 17 novembre 2022 sur toute l'étendue du territoire national.

Cette campagne a permis de vacciner 697 039 personnes portant ainsi à 3 396 483, le nombre de personnes complètement vaccinées contre la COVID-19 depuis le 02 juin 2021. La couverture vaccinale s'est ainsi améliorée en passant de 11% à 15,3%.

II.4. Le ministre du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises a informé le Conseil de la célébration en différé de la troisième édition du « Mois du consommateur local » qui se déroule du 15 au 17 décembre 2022 à Ouagadougou, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Premier ministre.

Cette présente édition est placée sous le thème « **Consommation des produits locaux, un levier d'accroissement des investissements productifs de développement et d'intégration régionale** ».

Le « Mois du consommateur local » vise à accroître la consommation des produits locaux afin de promouvoir le développement endogène.

II.5. Le ministre de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales a fait au Conseil **deux (02) communications**.

La première communication est relative à la distinction de Monsieur Moussa SORE, lauréat homme de la région Ouest-africaine, lors de la 4^{ème} édition du « prix des enseignants de l'Union africaine » organisée le 30 novembre 2022 à Addis Abeba, en Ethiopie. Le prix récompense chaque année dix (10) enseignants, à raison de deux (02) enseignants par région géographique de l'Afrique.

La seconde communication est relative au Projet d'appui à l'enseignement bilingue franco-arabe (PREFA).

Le projet d'appui à l'enseignement bilingue Franco-arabe a été conclu le 20 mai 2014 entre le Gouvernement burkinabè et la Banque islamique de développement (BID). Son objectif global est de soutenir les politiques éducatives du Burkina Faso visant à réduire la pauvreté à travers une offre éducative inclusive et plus équitable.

Le projet a engrangé d'importants acquis qui ont contribué au développement de l'enseignement franco-arabe même si de nombreux défis restent à relever.

Le Conseil a instruit le ministre chargé du dossier de prendre les dispositions pour la poursuite et la consolidation des acquis du projet à travers les structures techniques du département en charge de l'Education nationale.

II.6. Le ministre de l'Urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat a fait au Conseil une communication relative à la situation de la promotion immobilière au Burkina Faso.

Pour assurer le droit au logement à chaque citoyen, l'Etat burkinabè a mis en place plusieurs instruments. Des initiatives ont été engagées par le Gouvernement pour la construction de logements en quantité dans le but de favoriser l'accès au logement décent, toute chose qui a permis l'augmentation du nombre de promoteurs immobiliers privés. A titre d'illustration, le nombre de promoteurs immobiliers agréés est passé de 9 en 2016 à 275 en 2022. Cependant, cette augmentation du nombre de promoteurs immobiliers n'a pas permis un accroissement en qualité et en quantité de l'offre de logements.

Face à cette situation, le ministère en charge de l'Urbanisme a mis en place une commission en vue d'examiner les dossiers de demande d'approbation de projets immobiliers. Cette commission a dénombré 400 dossiers déposés et au terme des travaux, 105 dossiers ont été déclarés recevables. Les promoteurs concernés ont été invités à fournir la preuve de leur capacité financière mais aucun d'eux n'a pu le faire.

Le Conseil a instruit le ministre chargé du dossier de prendre les dispositions nécessaires pour relancer ces promoteurs dans les meilleurs délais avant de prendre les décisions définitives de rejet ou d'approbation.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

- Monsieur Salfo **OUEDRAOGO, Mle 117 269 X**, Conseiller des affaires culturelles, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) ;
- Monsieur Abdoulaye **TRAORE, Mle 104 857 M**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature ;
- Monsieur Moussa **GANOUE, Mle 212 515 S**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur des relations professionnelles et de la promotion du Dialogue social ;
- Monsieur Jean Marie **KI, Mle 117 032 N**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur des études et de la réglementation ;
- Monsieur Tianè **BORO, Mle 105 243 S**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur des relations et des normes internationales du travail.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

- Monsieur Thierry Dofizouho **TUINA, Mle 57 710 C**, Contrôleur général de police, catégorie 1, grade 4, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur général adjoint de la police nationale ;

- Monsieur Bonswendé **SANKARA, Mle 111 493 G**, Commissaire divisionnaire de police, catégorie 1, grade 3, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de la sécurité publique ;
- Monsieur Seydou **OUATTARA, Mle 211 710 K**, Commissaire divisionnaire de police, catégorie 1, grade 3, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la sûreté de l'Etat ;
- Monsieur Ardjouma **KARAMA, Mle 111 491 M**, Commissaire divisionnaire de police, 3^{ème} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la police des frontières ;
- Monsieur Noufou **SALOU, Mle 217 559 D**, Commissaire principal de police, catégorie 1, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de la police technique et scientifique ;
- Monsieur Jean-Claude **COMPAORE, Mle 260 676 Z**, Commissaire principal de police, catégorie 1, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Directeur des transmissions et de l'informatique ;
- Monsieur Béwiligri Flavien **ILBOUDO, Mle 283 339 T**, Commissaire principal de police, est nommé Directeur des études, du courrier, des archives et de la documentation ;
- Monsieur Soungalo Isidore **SANOU, Mle 111 438 M**, Commissaire principal de police, catégorie 1, 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de la communication et des relations publiques de la police nationale ;
- Monsieur Maxime **TAPSOBA, Mle 111 490 E**, Commissaire de police, catégorie 1, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur des affaires juridiques et sociales ;
- Monsieur Siyalé Moussa **PALM, Mle 102 422 C**, Commissaire de police, catégorie 1, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la formation continue ;

- Monsieur Koudougou Abel **ZONGO, Officier**, Sapeur-pompier militaire, est nommé Directeur de la prévention et de la réglementation ;
- Monsieur Lambert **BONZI, Mle 211 704 R**, Commissaire divisionnaire de police, catégorie 1, 3^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Directeur des sports, des arts et de la culture.

C. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Hugues Christian **LINGANI, Mle 104 255 B**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Wendpanga Paterné **KABORE, Mle 118 845 C**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Ministre-Conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso à Bamako au Mali ;
- Monsieur Michel **SOMMA, Mle 59 728 J**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Ambassadeur, Directeur général de la coopération bilatérale.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

- Madame Windemi Pauline **TOE/SABA, Mle 104 288 G**, Administrateur des services financiers, 1^{er} grade, 9^{ème} échelon, est nommée Directrice de la gestion des finances ;
- Monsieur Pierre Lagoun **ZALLA, Mle 111 447 J**, Commissaire principal de police, catégorie 1, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé cumulativement Membre de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) et Chef du département des investigations stratégiques de ladite cellule.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

- Monsieur Ousmane **NERE, Mle 49 447 B**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, catégorie N, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Centre hospitalier universitaire Yalgado Ouédraogo ;
- Monsieur Ounanlini **THIOMBIANO, Mle 53 732 T**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, catégorie N, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Centre hospitalier régional de Tenkodogo ;
- Madame Safoura **YAMEOGO/SAVADOGO, Mle 95 857 X**, Administrateur des services de santé, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Directrice générale du Centre hospitalier régional de Kaya ;
- Monsieur Irénée Edmond **ZAGRE, Mle 51 312 N**, Administrateur des services de santé, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Centre hospitalier régional de Fada-N'Gourma ;
- Monsieur Bruno **DEMBELE, Mle 53 727 B**, Administrateur des services de santé, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Centre hospitalier régional de Banfora ;
- Madame Habibou **OUEDRAOGO/KABORE, Mle 85 764 T**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, catégorie N, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Directrice générale du Centre hospitalier régional de Koudougou.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs au Conseil d'administration :

- de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale ;
- du Conseil du service universel des communications électroniques (CSU) au titre du ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques ;
- du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP) au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement ;
- de l'Office national des aires protégées (OFINAP) au titre du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement ;
- du Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme.

Le Conseil a également procédé à la nomination de Présidents au Conseil d'administration du Service universel des communications électroniques et du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics.

A. MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Djibrihina **OUEDRAOGO, Mle 262 206 L**, Enseignant-chercheur, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au Conseil d'administration de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration du Conseil du service universel des communications électroniques (CSU) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille :

- Monsieur Aimé Jean-Jacques **DAMA, Mle 266 138 H**, Informaticien.

Au titre du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité :

- Monsieur Amadou Lamine **OUEDRAOGO, Mle 260 669 B**, Commissaire principal de police.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Tizane **DAHO**, **Mle 119 749 S**, Enseignant-chercheur.

Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Oumarou **OUEDRAOGO**, **Mle 267 761 L**, Ingénieur de conception en informatique.

Au titre du ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques :

- Monsieur Sidi-Mohamed Galiam **OUEDRAOGO**, **Mle 513 380 C**, Ingénieur de conception en télécommunications.

Le second décret nomme Monsieur Sidi-Mohamed Galiam **OUEDRAOGO**, **Mle 513 380 C**, Ingénieur de conception en télécommunications, Président du Conseil d'administration du Conseil du service universel des communications électroniques (CSU) pour un premier mandat de trois (03) ans.

C. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement :

- Monsieur Firmin **BAGORO**, Mle **119 811 B**, Conseiller des affaires économiques.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRENEURS DU BATIMENT DES TRAVAUX PUBLICS

- Monsieur Philippe **COMPAORE**, Gérant de société.

Le **deuxième décret** renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP) pour une dernière période de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement :

- Monsieur Moumouni **ILBOUDO**, Mle **216 124 W**, Ingénieur en génie civil.

Au titre du ministère de l'Urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat :

- Madame Aïssetou Raymonde **NANEMA**, Mle **110 951 N**, Architecte-urbaniste.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL DU LABORATOIRE NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- Monsieur Serge **KIEMTORE**, Mle **23 10 574 B**, Technicien supérieur en génie civil.

Le troisième décret nomme Monsieur Firmin **BAGORO, Mle 119 811 B**, Conseiller des affaires économiques, Président du Conseil d'administration du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

D. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Office national des aires protégées (OFINAP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Amadé **OUEDRAOGO, Mle 110 930 E**, Professeur titulaire, en remplacement de Monsieur Adjima THIOMBIANO.

Au titre du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité :

- Madame Alimatou **DAO/NOMBRE, Mle 200 330 J**, Administrateur civil, en remplacement de Madame Justine YARA/KANZIE.

Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Antoine **COMPAORE, Mle 111 118 P**, Administrateur des services financiers, en remplacement de Monsieur Boubacar BARRY.

Au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme :

- Monsieur Sibidé Geoffroy **LEMAN, Mle 238 117 N**, Conseiller des services touristiques et hôteliers, en remplacement de Monsieur Samuel GARANE.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL DE L'OFFICE NATIONAL DES AIRES PROTEGEES

- Monsieur Ousséini **OUEDRAOGO, Mle 29 647 R**, Contrôleur principal des eaux et forêts, en remplacement de Monsieur Jean Roger OUEDRAOGO.

Le second décret renouvelle le mandat de Monsieur Marou Lazare **OUEDRAOGO, Mle 29 801 N**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement au Conseil d'administration de l'Office national des aires protégées (OFINAP) pour une dernière période de trois (03) ans.

**E. MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES
ARTS ET DU TOURISME**

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Madame Wendingoudi Maïmouna **SAWADOGO, Mle 511 398 S**, Ingénieur de conception en informatique, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques au Conseil d'administration du Fonds de développement culturel et touristique (FDCT), en remplacement de Monsieur Sidi-Mohamed Galiem **OUEDRAOGO**, dont elle achève le mandat.

Le Porte-parole du Gouvernement



Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

*Chevalier de l'Ordre du mérite, des arts,
des lettres et de la communication*